

[Traduction]

**M. Breau:** Monsieur l'Orateur, j'essayais simplement de signaler les changements d'attitudes du NPD selon les sujets en cause. Un jour, il se moque éperdument des provinces. Il a ses dogmes, ses théories, sa réponse à tout. Quel que soit le problème, il estime son idéologie capable de résoudre toutes difficultés, telle la mainmise étrangère. Mais lorsqu'il s'agit d'une question à l'égard de laquelle les provinces adoptent une position un tant soit peu ferme, le NPD se range à leur côté. Je ne vois pas comment un parti peut adopter de telles positions en rêvant d'accéder au pouvoir.

**M. Rose:** Pas dans votre province.

**M. Breau:** Vous pouvez y compter. Vous ne trouverez pas beaucoup d'appui dans ma province.

[Français]

Monsieur le président, j'aimerais parler un peu aussi des remarques de l'honorable député de Sainte-Marie (M. Valade) qui a pris la parole avant l'honorable député de Winnipeg-Nord (M. Orlikow). L'honorable député de Sainte-Marie a parlé d'un communiqué de presse qui a été publié à la suite de la conférence de Victoria. Il essayait de se servir de ce communiqué de presse pour démontrer que la position du gouvernement fédéral, sur le débat constitutionnel, était inflexible, intransigeante, et que le très honorable premier ministre (M. Trudeau) était un homme rigide qui n'écoutait personne.

Monsieur le président, si l'honorable député avait pris le temps de lire un peu plus longuement le communiqué de presse, il se serait rendu compte qu'il s'agissait d'un communiqué de presse émis conjointement à la suite de la conférence de Victoria par tous les gouvernements qui y participaient. Il ne s'agissait pas d'un communiqué du gouvernement fédéral, mais d'un communiqué de presse fédéral-provincial, que tous les gouvernements qui étaient représentés à Victoria ont émis conjointement.

Si les participants à une conférence décident conjointement d'émettre un communiqué, de décider que dans 8, 11, 12 ou 50 jours, ils donneront une appréciation d'une situation, il semble bien qu'ils sont libres d'agir ainsi, et l'honorable député de Sainte-Marie ne peut pas déclarer que le gouvernement fédéral en a été l'instigateur.

Monsieur le président, l'honorable député de Sainte-Marie a dit que le très honorable premier ministre était inflexible. J'aimerais lui dire qu'il existe une différence entre la fermeté et l'intransigeance, entre la fermeté et la faiblesse. Le député voit probablement le chef comme la personne qui mène, ou comme le sien, qui dit une chose dans une région du pays et autre chose dans une autre région ou à la Chambre, selon ce que l'on veut qu'il dise.

Le très honorable premier ministre a été ferme quant à la question constitutionnelle, il a écouté les provinces. Il n'a pas été intransigent, mais ferme, et il faut que le premier ministre d'un pays, que le chef d'un gouvernement soit ferme, surtout lorsqu'il s'agit de questions que l'on discute avec 10 gouvernements provinciaux.

Le député a cité deux exemples de gouvernements qui, selon lui, étaient parfaits: ceux de l'Ontario et de la Colombie-Britannique. Voilà deux beaux gouvernements à donner en exemple dans les domaines de la Constitution et de l'unité nationale! L'Ontario est un gouvernement économiquement centralisateur et la Colombie-Britannique s'oppose au système de péréquation, accepte des sommes d'argent du gouvernement fédéral, destinées à instaurer le bilinguisme, pour les déposer tout simplement

dans ses fonds généraux pour l'éducation, tout en négligeant d'appliquer un programme adopté au Parlement.

Voilà deux beaux exemples donnés par le député de Sainte-Marie, un député québécois, en ce qui a trait au débat constitutionnel.

Monsieur le président, je suis heureux de participer, ce soir, au débat sur la motion de l'honorable député de Roberval (M. Gauthier), relativement aux relations fédérales-provinciales. Il s'agit d'un sujet important, et je félicite le député de l'avoir porté à l'attention de la Chambre.

Je dois toutefois dire que je ne puis appuyer sa motion, car je ne suis pas d'accord sur la remarque suivante: ... le gouvernement soit à la source de la détérioration des relations fédérales-provinciales ...

si elle existe.

Je ne suis pas d'accord, car, à mon avis, les relations fédérales-provinciales, en général, sont meilleures que jamais.

On peut trouver divers exemples d'ententes fédérales-provinciales conclues entre le ministère de l'Expansion économique régionale et les provinces; je pense aussi aux ententes conclues avec d'autres ministères et aux nouvelles ententes fiscales, à la nouvelle formule de péréquation qui a été acceptée par tous les premiers ministres ou, du moins, qu'on a acceptée lors de la conférence constitutionnelle de décembre dernier. Il ne semble pas qu'on puisse dire, à partir de là, que les relations fédérales-provinciales sont les pires jamais vues. Au contraire, elles sont peut-être les meilleures.

Monsieur le président, plusieurs Canadiens, dont plusieurs députés, lorsqu'ils parlent de relations fédérales-provinciales, conçoivent le gouvernement fédéral, dans notre système, comme étant tout simplement un percepteur d'impôts qui donne tout simplement ses fonds aux provinces sans condition, entendu que celles-ci ont toute la compétence nécessaire pour les administrer mieux que lui.

Monsieur le président, telle n'est pas ma conception du rôle du gouvernement fédéral, dans notre système, ni celle de mon parti ou du gouvernement. J'appuie le gouvernement lorsqu'il prétend qu'il peut s'occuper aussi bien des prestations, en ce qui a trait aux services sociaux, et influencer l'orientation de ces services dont jouissent les Canadiens.

Je ne fais pas ces observations en vue de minimiser l'importance des provinces, car j'ai toujours été fermement en faveur de celles-ci.

Plusieurs précédents démontrent qu'il n'est pas vrai que le gouvernement fédéral aurait empêché certaines provinces de présenter des réformes dans le domaine du bien-être pour la population. Je peux même donner des exemples. Lorsque le Nouveau-Brunswick a présenté une réforme de la taxation municipale dans un programme qui visait à uniformiser tous les services sociaux, cela répondait aux besoins de la population du Nouveau-Brunswick.

Lorsqu'il a voulu faire adopter une loi à cet effet, l'honorable M. Robichaud n'est pas venu à Ottawa. Personne, à Ottawa, l'aurait empêché d'agir. Il n'y a pas eu de grand-père, à Ottawa, auquel il aurait dû demander la permission pour effectuer une réforme sociale au Nouveau-Brunswick. Il a décidé de le faire, et il l'a fait. C'est aussi simple que cela.

[Traduction]

Le député de Winnipeg-Nord a parlé de l'époque où le député de Nanaïmo-Cowichan-Les Îles (M. Douglas) était